



Démarches pacs > mariage....?

Par **kiku**, le **04/03/2009** à **15:29**

Mon cas est un peu compliqué...

SVP ne répondez que si vous êtes compétent ou dans une situation semblable

Je suis italienne résidant en France.

Je me suis mariée cet été en Italie avec un citoyen non-communautaire.

Jusqu'à maintenant nous étions pacsés.

Mon compagnon n'a jamais eu de problèmes pour son titre de séjour vie privée familiale à renouveler chaque année.

Mon mari pense qu'il est plus facile pour lui d'obtenir un titre de séjour en le demandant toujours en tant que couple pacsé, mais je me demande s'il ne serait mieux de nous déclarer à la Préfecture en tant que couple marié.

Qu'est-ce que vous en pensez? Et quelles sont les démarches à faire?

Merci, j'attends vos conseils..